



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 2
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

- PRESENTS** : **M. Olivier FAVRE, Maire**
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoint
- M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal**
- Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER,**
MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel
SANDMEIER, Conseillers municipaux
- Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire**
- PROCES-VERBAL** : **Mme Florence CHOUET**
-

- ORDRE DU JOUR** :
 1. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020
 2. Informations de la Mairie
 3. Règlement du Conseil municipal de la commune de Russin
 4. Révision de l'Inventaire fédéral ISOS-GE - Résolution
 5. Voyage - Discussion
 6. Propositions individuelles et questions
 7. Divers
-

Séance ouverte à 19h00.

Claude MEMBREZ : Souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.
Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour (2.1 : Rapport des commissions) et passe au premier point.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nadine CORTINOVIS-GFELLER :

- Obtient une précision concernant la possibilité ou non de discuter des sujets traités lors du Conseil, en dehors de ce dernier et avant validation/parution publique du PV.

Le PV est modifié comme suit : **Page 4**, Grands Projet, Petit rappel :

Les termes : "Toute discussion en commission reste secrète. Il en va de même pour les séances plénières, dont le PV n'est validé qu'à la séance suivante" sont remplacés par : "Toute discussion en commission reste secrète. Les séances plénières étant publiques, les sujets peuvent être discutés à l'extérieur de ces dernières. Toutefois, le PV ne peut être diffusé avant sa validation lors de la séance suivante".

- Tient à faire rectifier la teneur de ses propos, certes en rapport avec la demande d'une habitante de la Commune, mais dont elle revendique l'intention personnelle.

Le PV est modifié comme suit : **Page 10**, propos de Nadine CORTINOVIS-GFELLER :

Les termes : "Ajoute que dans sa demande, la personne mentionne que le préau contient plusieurs panneaux d'interdiction et que pour trouver une place de jeux (balançoire, bac à sable ...) elle doit quitter Russin" sont remplacés par : "Mentionne que le préau contient plusieurs panneaux d'interdiction et que pour trouver une place de jeux (balançoire, bac à sable ...) il faut quitter Russin"

Le PV est approuvé à l'unanimité après modifications. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE :

- EMS : Prochainement, les conseillers municipaux vont recevoir une documentation, assez conséquente, sur le projet de construction du nouvel EMS de la Fondation Intercommunale (Dardagny, Russin, Satigny) pour le Logement et l'Accueil des personnes âgées. Parmi les bâtiments en construction sur le site anciennement occupé par la Cave du Mandement à Satigny, une partie sera dévolue à un nouvel EMS. Il s'agira d'un immeuble de type IEPA pour personnes semi-dépendantes, comprenant 5 appartements de 4 pièces, 5 appartements de 3 pièces, ainsi qu'un espace communautaire.
Le sujet sera développé lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal du 10.11.20. Un projet de résolution sera voté, bien qu'il n'y ait aucun engagement financier de la part de la Commune. En effet, la Fondation est autonome et investira avec ses fonds propres, mais elle reste toutefois dépendante des subventions des trois communes ; son projet doit en conséquence être validé par ces dernières.
- BILLETS : La Mairie met, gratuitement, à disposition des habitants de la Commune, deux billets pour le prochain match Servette/Young Boys de ce samedi, 17 octobre à 19 heures, au Stade de Genève
- NORTON CLUB : Ce samedi également, aura lieu le rallye du Norton Club sur la montée de Verbois. A l'instar des années précédentes, la Mairie a reçu les responsables du Club, notamment pour les encourager à maintenir une démarche 'pédagogique' envers les motards qui n'auraient pas conscience des nuisances occasionnées par leurs allées et venues. A noter qu'un membre de leur Club attrapé à faire une course sur la montée de Verbois est passible d'exclusion du Club.
La Mairie souhaite que cette manifestation perdure pour les raisons suivantes : la course attire bon nombre de passionnés, elle reste la dernière course du genre en Suisse et elle n'a, en outre, plus lieu que sur un seul jour (auparavant sur le week-end).

Suzanne SERAFINI :

- SAPIN DE NOEL : Le 28.11.20 à 11 heures aura lieu la décoration du sapin de Noël, traditionnellement accompagnée d'une soupe avec la population. Dépendant des normes OFSP à venir, des informations suivront sur la possibilité de maintenir ou non la soupe ; décision qui, par voie de conséquence, influera sur l'heure du rendez-vous.
- SAMEDIS DE SKI DU MANDEMENT : Quatre samedis de ski ont habituellement lieu entre janvier et mars. D'entente entre les trois communes pour cause de Covid-19, les samedis de ski de 2021 seront annulés et reportés à 2022.
- OPERA DE LAUSANNE : Un accord a été donné pour cette représentation, qui aura lieu le 1er juillet 2021.
- NOCTAMBUS : Une séance a lieu chaque année avec l'Exécutif, qui souhaite que le président de la commission Mobilité, Sébastien DELESDERRIER, prenne dorénavant le relais. La prochaine convocation lui sera adressée, charge à lui de déléguer la tâche à son vice-président, en cas d'impossibilité. Il serait bon que la Commune soit représentée lors de cette réunion.

Didier FROSSARD :

- **ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC :** Quelques défauts de revêtement ont été constatés sur les routes des Molards, des Bailleys et chemin de Serve. Des devis ont été demandés à diverses entreprises et les travaux de remise en état seront sans doute entrepris cette année encore.
- **NOMS DES RUES :** En dehors du village, la plupart des rues de la Commune ne donnent pas d'informations sur leur nom. Là également, des devis seront demandés dans le but de faire poser des plaques en fonte comportant le nom des chemins, rues et lieux-dits officiels. Sauf possibilités en 2020, l'installation est prévue pour l'an prochain.
- **MOBILITE :** Une étude est en cours concernant l'installation, sur le domaine public, de zones de recharge pour véhicules électriques (environ 1 à 4 places sur les places existantes). Dès réception de plus amples renseignements, le projet sera présenté au Conseil pour renvoi en commission.

2.1 RAPPORT DES COMMISSIONS :**COMMISSION MANIFESTATIONS/COMMUNICATIONS – REUNION DU 6 OCTOBRE 2020 – RUSSINFO.**

Suzanne SERAFINI : Informe que l'Exécutif souhaite réinstaurer le RUSSINFO avec 2 parutions par année, l'une au printemps et l'autre en automne.

La commission approuve et souhaite débiter le journal au printemps 2021.

Proposition est faite de changer le nom du RUSSINFO en RUSSINOTES & ANECDOTES et de mandater notre graphiste (aucun membre de la commission ne s'étant porté volontaire) pour s'occuper de la mise en page. Les tous-ménages s'appelleront dorénavant RUSSINFOS.

La commission souhaite en outre procéder à quelques changements tels que :

- Mettre de la couleur dans un journal d'environ 20 pages.
- Présenter le nouveau Conseil municipal / Exécutif lors de la première parution.
- Insérer une rubrique : Infos de la Mairie. Informations diverses sur les sujets traités.
- Insérer une rubrique intitulée : Infos du Conseil municipal. Le souhait étant que chaque commission écrive un article de son choix, sur un sujet traité.
- Ouvrir le journal à tous ceux qui souhaiteraient insérer un article (population, Papyrus, etc ...) de tout type.
- Ajouter les événements à venir.

Suzanne SERAFINI : Propose de demander un devis, si la commission est d'accord. En fonction du montant, une contre-offre sera envisagée.

La commission s'est également penchée sur les propositions suivantes :

- Organiser un apéritif avec les "bénévoles" ayant donné de leur temps pendant la période Covid-19 (livraisons, repas, courses, etc ...).
- Organiser une exposition permanente dans la salle d'expositions/mariages avec des artistes locaux. Suzanne SERAFINI approchera les artistes.
- Organiser un vide grenier, dont les exposants seraient les Russinois (éventuellement tout le Mandement ?).

Les trois points ci-dessus sont validés par la commission et seront organisés dans la mesure du possible, selon les normes OFSP.

Suzanne SERAFINI : En l'état actuel, la Commune ne peut organiser de telles manifestations (notamment en raison d'apéritifs debout). Les propositions faites dépendront dès lors de l'évolution des mesures Covid-19 en vigueur.

Claude MEMBREZ : Donne la parole aux présidents et membres des commissions.

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : S'étonne que les apéritifs debout soient interdits sur l'espace public. De quel règlement s'agit-il ? Souhaite que ce point soit vérifié. Elle a elle-même connaissance d'un apéritif debout récemment (dimanche passé) organisé sur la voie publique par la Ville de Genève, après autorisation de la police et validation d'un plan de protection par les services de l'Espace Public.

Claude MEMBREZ : Maintient (et confirme après avoir pris soin de vérifier ses dires), que ce type de manifestation est interdit depuis le 16.08.20, sur décision des services du Médecin Cantonal, seuls services habilités à le faire. Depuis cette date, il est formellement interdit de consommer debout sur l'espace public, il faut obligatoirement être assis. Il précise que les services publics peuvent donner une autorisation quant à l'usage d'un lieu public, mais que le plan de protection ne peut être validé que par les services du Médecin Cantonal. A l'attention de Nadine CORTINOVIS-GFELLER, il précisera en fin de séance avoir trouvé le lien informatique nécessaire.

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Se charge de vérifier par qui a été faite la validation du plan de protection de l'apéritif auquel elle se réfère et elle tiendra la Mairie informée.

Claude MEMBREZ : Souhaite savoir si d'autres présidents de commission veulent faire un rapport/commentaire.

Daniel CHAMBAZ : Se réfère à la proposition pour le journal. Celle-ci doit-elle être validée par le Conseil ou, par principe, le rapport positif de la commission suffit-il ?

Claude MEMBREZ : Un rapport de commission doit être passé au vote. Parole est donnée au Maire.

Olivier FAVRE : Question pertinente, il s'agit ici d'un premier cas de figure. En principe, tant que le rapport de commission n'engage pas d'investissement financier conséquent, de changement d'infrastructure, ou d'opposition formelle, il ne passe pas au vote. Concernant la proposition pour le journal, qui induit la reprise d'un engagement financier interrompu (n'a plus été édité depuis 2013), il pourrait y avoir validation de la proposition sur le principe, avant devis.

Daniel CHAMBAZ et Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Plus que sur le cas particulier du journal, s'interrogent sur le fonctionnement des rapports de commission, de manière générale.

Claude MEMBREZ : Précise le fonctionnement. Il est logique qu'un sujet soit renvoyé en commission. Cette dernière travaille (ou retravaille) le sujet, vote et statue positivement ou négativement sur chaque sujet proposé. Elle établit un rapport de majorité, un rapport de minorité. Le rapport revient en Plenum, qui décide si le projet se fait ou pas.

Guy JULINI : Il était question que le Conseil vote pour une entrée en matière. Pourquoi voter pour une préparation / un projet ? Pense que le Conseil doit voter lorsque le sujet est abouti (prix connu dans le cas présent), non au stade du projet.

Claude MEMBREZ : Dans le cas précis, dépendant du budget lié au projet Russinfo, les avis de chacun sont susceptibles de changer.

Suzanne SERAFINI : Propose de retourner vers la commission et de revenir avec un devis pour le journal, rapport qui sera alors soumis à la votation du Conseil municipal.

Delphine VOELLINGER : Avait le sentiment que la présentation du rapport de ce soir se faisait à titre informatif. A ce stade, elle estime qu'il s'agit uniquement d'un rapport sur l'avancement des projets et l'acceptation de la commission quant à ces derniers.

Daniel CHAMBAZ : Abonde dans ce sens. Tant que le projet n'est pas abouti, il ne doit être communiqué au Conseil par la commission, qu'à titre informatif.

Claude MEMBREZ : Ces différents avis convergent vers une situation très simple, que Claude MEMBREZ résume comme suit : Tout rapport de commission communiqué à titre informatif se fera sous point 2.1 de l'ordre du jour, au même titre que les informations de la Mairie, alors que les rapports de commission nécessitant une décision, feront eux, l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour.

3. REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSSIN

Oliver FAVRE : La récente mise en place de la nouvelle Présidence du Conseil municipal et de son Bureau a nécessité une adaptation du règlement du Conseil municipal sur bon nombre de points. Dans sa démarche de révision de début de législature, l'Exécutif en a profité pour ajuster certains points jugés incomplets et/ou imprécis. En outre, et pour une meilleure cohérence, l'Exécutif s'est également inspiré des règlements rédigés par d'autres communes de taille plus ou moins identique. Il espère que ce nouveau règlement apportera tous les éléments nécessaires à la gestion des séances du Conseil municipal et propose d'en faire la lecture.

Les interventions et remarques des divers conseillers effectuées lors de la lecture, sont relatées ci-après.

Daniel CHAMBAZ : Art. 3 ELECTION DU BUREAU.

A sa demande, les termes proposés initialement : Les fonctions de secrétaire du Conseil municipal sont remplies par le secrétaire de mairie ...

Ont été remplacés par : Les fonctions de secrétaire du Conseil municipal peuvent être remplies par le secrétaire de mairie ...

Olivier FAVRE : En effet, la LAC autorise un membre du Conseil municipal à remplir la fonction de secrétaire du Conseil municipal.

Daniel CHAMBAZ : Art. 7 PROCES-VERBAL. En cohérence avec la modification de l'Art. 3 ci-dessus.

A sa demande, les termes proposés initialement : Le secrétaire de la mairie ou le mémorialiste ...

Ont été remplacés par : Le secrétaire du Conseil municipal ou le mémorialiste ...

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Art. 9 CONSULTATION DU PROCES-VERBAL.

A sa demande, la phrase ci-après a été ajoutée :

En outre, Il est possible de s'abonner aux procès-verbaux par le biais du site internet de la Commune.

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Art. 10 CONVOCATION.

S'interroge sur la pertinence de mentionner les points de l'ordre du jour (ad minima) sur les convocations.

Olivier FAVRE : Cela induirait un manque de souplesse. Le règlement n'est pas modifié.

Delphine VOELLINGER : Art. 21 RESOLUTION.

A sa demande, les termes proposés initialement : L'auteur de la proposition dépose son projet écrit ...

Ont été remplacés par : L'auteur de la résolution dépose son projet écrit ...

Les termes proposés initialement : L'auteur de la proposition peut demander que sa résolution ...

Ont été remplacés par : L'auteur de la résolution peut demander que sa résolution ...

Les termes proposés initialement : L'auteur de la proposition développe sa proposition ...

Ont été remplacés par : L'auteur de la résolution développe sa proposition ...

Daniel CHAMBAZ : Art. 36 VOTES ET ELECTIONS.

A sa demande, les termes proposés initialement : ... sur demande des trois membres

Ont été remplacés par : ... sur demande de trois membres ...

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Art. 39 NOMINATION DES COMMISSIONS.

S'interroge sur la possibilité pour un conseiller municipal, à l'instar du Maire et des adjoints, de pouvoir assister aux commissions dont il ne fait pas partie, avec voix consultative.

Olivier FAVRE : L'auteur d'un projet est autorisé à le faire (cf. Art.18 Projet de délibération). Cela s'arrête là.

Daniel CHAMBAZ : Art. 44 PROCES-VERBAL.

1. Qui prend le procès-verbal des commissions ?

2. Et est-il envisageable de faire appel à un procès-verbaliste en dehors de la commission ?

Olivier FAVRE :

1. D'entente au sein de la commission, il s'agit d'un des membres de la commission.

2. Il est arrivé que la Mairie fasse appel à la secrétaire de mairie, dans des situations où le volume de travail était conséquent et/ou échelonné sur plusieurs séances. Parfois également, dans le cadre de séances auxquelles participe un invité. C'est donc une possibilité qui peut être envisagée, mais qui doit l'être à l'avance pour des raisons évidentes d'organisation.

Olivier FAVRE : Précise qu'une fois validé par le Conseil municipal, le règlement devra être envoyé aux instances supérieures et validé par le Conseil d'Etat.

Claude MEMBREZ : Remercie le Maire pour la lecture de ce règlement, ainsi que pour ses nombreuses explications. En l'absence d'autres remarques ou questions, il propose de voter l'acceptation du nouveau règlement.

VOTE : 8 oui. A l'unanimité.

4. REVISION DE L'INVENTAIRE FEDERAL ISOS-GE - RESOLUTION

Oliver FAVRE : Une documentation très conséquente a été remise aux membres du Conseil (par le biais d'un lien informatique) lors de la convocation à la séance du jour. Il résume la situation.

Mandaté par l'Office Fédéral de la Culture, l'ISOS dresse un inventaire des sites construits et naturels, et révise au fur et à mesure les sites de grande qualité. Pour Genève, la dernière révision date de 1980.

Il s'agit d'une étude du site dans son ensemble, non pas de maisons, édifices, statues ... en particulier.

L'ISOS a une force obligatoire pour les projets menés par la Confédération. Les cantons peuvent en tenir compte dans la pesée des intérêts, dans ce qui relève de la gestion des monuments historiques, des sites et des aménagements du territoire. Il s'agit pour les cantons d'un élément de référence. Il n'y a pas de force contraignante. Figurer dans un inventaire comme celui-ci constitue la reconnaissance d'un site harmonieux et développé, dans lequel est préservé notamment le patrimoine bâti.

Quelques séances d'information ont eu lieu, le Maire a participé à l'une d'elles l'automne dernier, mais il n'y a plus eu de séances depuis en raison du Covid-19.

- CONCERNANT GENEVE :

Le travail se fait en partenariat avec la CMNS, Commission Monuments Nature et Sites, mais uniquement à titre consultatif sur les conclusions du rapport. Les sites sont classés en site de qualité Régional ou National.

Quatre sites sont proposés pour changer d'échelle, de Régional à National : Pregny, Russin, Le Lignon et La Grabelle. A l'inverse, quatre sites classés National vont descendre en Régional : Avusy, Onex, Soral et Veyrier.

Sans force contraignante sur ISOS, le Canton de Genève ne prévoit pas de forme de détermination communale. Toutefois, afin que les communes aient bien pris note de l'enjeu, le Conseil d'Etat, demande qu'il y ait une validation de la part des communes concernées, sous forme de résolution.

- CONCERNANT RUSSIN :

L'ISOS mentionne que le village a su se développer de manière particulièrement harmonieuse, en préservant le patrimoine bâti, les espaces entre les bâtiments, les places, certains arbres de grande importance. Depuis les 40 dernières années, soit depuis le dernier recensement, l'ISOS mentionne que les nouveaux bâtiments n'ont pas trop préjudicié les lieux et globalement, la critique est assez favorable au développement du village. Olivier FAVRE remercie ses prédécesseurs pour leur travail de préservation du patrimoine. Donc, bravo, le village de Russin est retenu au niveau national.

A noter toutefois qu'il peut y avoir des effets secondaires, qui ne sont pas forcément négatifs. Dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur communal, les recommandations ISOS seront prises en considération par la Commune et la CMNS va en outre s'y référer. Ces recommandations, qui peuvent être contraignantes tout en laissant une certaine liberté, sont les suivantes :

- *Garder les franges du bâti historique libres de toute construction pour préserver cette qualité.*
- *Les jardins autour du bâti, plantés de majestueux arbres qui renforcent la valeur de la silhouette, méritent d'être préservés dans leur intégralité.*
- *Préserver les caractéristiques régionalistes des fermes et leur typologie.*
- *Eviter les transformations irrespectueuses de la substance existante, comme l'utilisation de matériaux étrangers en site pour la rénovation du préau de l'école, l'ajout de balcons de jardin d'hiver. Eviter de travailler avec des matériaux trop étrangers au site.*

Claude MEMBREZ : Remercie le Maire et, en l'absence de questions, propose de passer au vote. Comme l'a expliqué Olivier FAVRE, ce vote, quelle que soit son issue, n'aura aucune incidence sur le développement de ce projet.

Claude MEMBREZ procède à la RESOLUTION : PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DE L'INVENTAIRE FEDERAL ISOS-GE.

Vu l'article 78 de la constitution fédérale indiquant l'obligation de ménager et de conserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques, les monuments naturels et culturels, quand l'intérêt national le commande ;
 Vu la loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) et notamment son article 5 qui oblige à établir l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) ;
 Vu le premier inventaire ISOS réalisé dans les années 80 ;
 Vu que le village de Russin est sur la liste des sites d'importance régionale ;
 Vu l'actualisation de cet inventaire menée par l'office fédéral de la Culture depuis 2018 ;
 Vu la demande par courrier du 18 juillet 2019 du Conseiller d'Etat, M. Antonio Hodgers, aux communes genevoises de donner leur avis sur le nouvel inventaire sous forme de Résolution dans un délai de trois mois à réception du dossier ;
 Vu l'envoi par le canton de Genève en date du 16 septembre 2019 du dossier concernant la commune de Russin ;

Sur Proposition du Maire,

***Le Conseil Municipal de Russin
 DECIDE***

Par 7 voix pour, 1 contre, 0 abstention, sur 9 conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président,

De préavis favorablement le projet de révision de l'inventaire ISOS-GE portant le village de Russin à la liste des sites d'importance nationale.

5. VOYAGE - DISCUSSION

Claude MEMBREZ : Se réfère à la dernière séance du conseil, lors de laquelle l'Exécutif a émis le souhait que les conseillers municipaux réfléchissent à ce sujet et apportent leurs idées, notamment en termes de destination, principe, ... type de voyage.

Olivier FAVRE : Précise que la discussion de ce jour s'explique par l'engagement financier qui en découlera et qui devra être inscrit au budget. Il rappelle que le projet de budget sera exposé lors de la prochaine séance de novembre et voté lors de la séance de décembre. Selon lui et pour reprendre les termes de son prédécesseur : peu importe où, peu importe quand, peu importe comment, le but est que tout le monde soit là !

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Exprime sa sensibilité en termes de Comment : Parmi les moyens de locomotion, elle préférerait se déplacer en train plutôt qu'en avion. Autre que : Où, Quand, Comment, elle ajoute un Pourquoi : Pense qu'au fil des séances du Conseil, les divers projets envisagés pourraient donner lieu à certaines idées, objectifs de visite d'un site, une ville ou autre, en relation avec lesdits projets.

Daniel CHAMBAZ : Rejoint l'avis du Maire actuel et du Maire précédent sur la question. Il est pour le ou les voyages et souhaite que tout le monde soit présent.

Suzanne SERAFINI : Pour sa part, est une fervente du loin, et qui dit loin, dit avion. Expérience faite durant de nombreuses années de législature, elle justifie son avis en argumentant que ces voyages lointains, d'une durée d'environ une semaine, offrent la possibilité de mieux se connaître les uns/les autres, de créer des liens et de vivre autre chose ensemble, hors politique. En outre, ces voyages extraordinaires ne pourraient pas forcément être effectués en individuel. Elle n'apporterait donc, quant à elle, pas de changement à ce type de voyage, hormis peut-être le fait de partir en début et non en fin de législature. Ceci permettrait d'apprendre à mieux se connaître, pour les cinq ans à suivre.

Vincent MONNIER : Est également partisan d'un voyage lointain. Propose d'y allier un projet utilitaire, tel que l'apport d'une aide à une association locale, par exemple.

Suzanne SERAFINI et Guy JULINI : Evoquent un voyage de fin de législature en Inde, au cours duquel la Commune a participé financièrement à un projet de réinsertion pour personnes handicapées, mené par une sœur d'origine suisse. Ce choix a occasionné beaucoup d'émotion et le voyage, énormément de satisfaction.

Claude MEMBREZ : Rappelle que, pour la première fois et en raison du passage de la nouvelle législature de 4 à 5 ans, deux voyages ont eu lieu lors de la précédente législature. En début de cette dernière, un petit voyage de deux ou trois jours à Marseille avec les conjoints, et un grand voyage en fin de législature.

En sus des cotisations de chacun, il y a un montant porté au budget de la Commune.

La question se pose de répercuter au budget le même montant que celui alloué lors de la précédente législature, quitte à décider ultérieurement des modalités du ou des voyages choisi(s), ou alors d'en décider autrement.

Delphine VOELLINGER : Pour créer des liens, préconise volontiers un petit voyage en début de législature (pourquoi pas en Suisse, pourquoi pas avec conjoints) et, en raison notamment des incertitudes actuelles liées au Covid-19, espère qu'il sera plus facile de planifier un voyage plus important/lointain ultérieurement, pour la fin de législature. Elle est donc favorable à l'idée d'inscrire le financement de tels projets au budget.

Daniel CHAMBAZ : Les voyages précédents d'une durée d'une semaine ont-ils eu lieu avec les conjoints ? La réponse est non. Les raisons sont principalement liées à des critères de budget, d'organisation familiale ou liées à des principes d'exploitation agricole.

Olivier FAVRE : Dans l'attente du choix de la formule, propose de maintenir le montant au budget, tel qu'il figurait les années précédentes. Cela laissera la possibilité de réduire ce montant par la suite, le cas échéant.

Claude MEMBREZ : La réflexion n'est pas aboutie, mais la discussion a amené de très bonnes idées, qui feront certainement leur chemin au cours de discussions ultérieures.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- PROCESSUS BUDGETAIRE

Daniel CHAMBAZ : Souhaite quelques informations sur le fonctionnement du processus budgétaire.

Claude MEMBREZ : La commission des finances, présidée par lui-même, est composée de Sébastien DELESDERRIER, Delphine VOELLINGER et Daniel CHAMBAZ. Une réunion aura lieu dans les deux semaines à venir, lors de laquelle l'Exécutif présentera son projet de budget aux membres de la commission. Ce projet sera discuté/ajusté et présenté ensuite, par la commission elle-même, lors du Conseil municipal de novembre. En cas d'ajustements supplémentaires éventuels demandés en séance plénière, le projet sera renvoyé en commission pour modification ; sinon, il sera voté lors de la séance du mois de décembre. Il précise que la marge de manœuvre est très faible sur bon nombre de postes affectés par le Canton, le regroupement de communes, les pompiers ... Le Conseil a toutefois la main sur certains postes, qui lui permettent d'agir au niveau du compte de résultats, ainsi que sur les projets d'investissement.

- GRANDS PROJETS

Daniel CHAMBAZ : Se réfère à la demande du Maire relative aux idées de 'Grands projets', sur lesquels les conseillers étaient amenés à réfléchir pour la séance de ce jour. Quand celles-ci doivent-elles être déposées ?

Olivier FAVRE : Ces propositions sont à envoyer avant le 3 novembre 2020 au secrétariat de la mairie. L'objectif étant de fixer des priorités parmi les projets présentés, en fonction des possibilités financières et humaines, nécessaires et disponibles.

- CONTES A REBOURS

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Remercie l'Exécutif d'avoir accédé à sa demande concernant la réédition des Contes à rebours, sous une formule différente toutefois. Les Contes se rendront une fois dans chaque village et hameau des communes de Dardagny (4 soirées, 4 endroits) et de Russin (3 soirées, 3 endroits). Pour Russin, il s'agira : du village, du hameau de Verbois et du hameau des Baillets/Chaumaz). Ces Contes à rebours auront lieu en plein air, auprès d'un feu, charge au public d'amener sa chaise et sa tasse (boisson chaude).

7. DIVERS

- SORTIE DES AINES

Suzanne SERAFINI : Après réflexion et contrairement à ce qu'elle avait annoncé lors de la séance précédente, envisage tout de même la possibilité d'organiser une sortie pour les aînés. En effet, ces derniers ont été passablement isolés durant le Covid-19. Vérification faite auprès de Claude MEMBREZ et à l'instar d'expériences précédentes, une sortie en car, avec repas à Palexpo, pourrait être organisée moyennant les précautions d'usage actuelles liées à la pandémie. Cette sortie se ferait sur inscription, libre à chacun d'y participer, ou non. En raison des délais assez courts, elle sollicite directement l'avis des conseillers municipaux sur une éventuelle entrée en matière.

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Sollicite un complément d'information concernant cette sortie.

Suzanne SERAFINI : Précise à l'attention des nouveaux conseillers municipaux, que la Commune a pour coutume, chaque année en novembre, d'inviter les aînés à un repas dans la salle communale. Ils sont environ une cinquantaine. A une ou deux reprises, ce repas s'est déroulé à Palexpo.

Guy JULINI : Se fait le porte-parole des aînés, en relayant ici leur sentiment d'avoir été oubliés. Ils sont en bonne santé et en voulant les protéger, on les élimine complètement. Avec les précautions d'usage, il pense qu'une sortie de ce type est tout-à-fait possible et prie les membres du Conseil de faire le bon choix.

Nadine CORTINOVIS-GFELLER : Le problème actuel d'isolement des aînés, et particulièrement des personnes âgées en EMS, est bel et bien réel. Mais plutôt que d'entrer directement en matière sur le choix spécifique de Palexpo (vaste lieu, beaucoup de monde ...), souhaiterait que la discussion soit amenée en commission et porte tout d'abord sur le fait d'organiser une sortie pour les aînés, ou non, et de réfléchir ensuite au choix de l'activité.

Suzanne SERAFINI : Rappelle que cette sortie est une constante, elle a été organisée chaque année. Quant au fait d'examiner d'autres activités pour les aînés, elle précise qu'il existe un 'Club des aînés' (jeux de cartes, activités diverses ...). Ouvrir ce club, où vient qui veut, est également une possibilité.

Daniel CHAMBAZ : Selon lui, l'un n'empêche pas l'autre. Cette sortie habituelle peut être faite et la commission a tout loisir de se pencher sur d'autres manifestations à organiser pour les aînés.

Olivier FAVRE : Evoque toutefois le fait que l'organisation d'une telle manifestation engage quelque peu la responsabilité de l'entité communale, dans le sens où s'il devait arriver un souci à l'une ou l'autre de ces personnes âgées, tout un chacun se sentirait extrêmement mal.

Claude MEMBREZ : Pense que d'offrir la possibilité aux aînés de participer à cette sortie, ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur. Dès l'instant où chacun est libre de participer ou non, la responsabilité incombe au participant.

Sébastien DELESDERRIER : Abonde dans ce sens. Lors des précédents repas ayant eu lieu à la salle communale, personne n'était à l'abri d'un accident, quel qu'il soit.

Daniel CHAMBAZ : Organiser une manifestation ou ne pas l'organiser ? Quelle que soit la décision prise par le Conseil, toute décision aura des répercussions et engagera le Conseil d'une manière ou d'une autre. S'agit-il de responsabilité ou non ... ? Il pense que non. Il est donc pour organiser la manifestation.

Claude MEMBREZ : Sans autres questions/commentaires, propose de voter :

VOTE : 8 pour. A l'unanimité.

Guy JULINI : Au nom des aînés, remercie les membres du Conseil pour leur choix.

Claude MEMBREZ : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, remercie tous les membres pour leur participation et lève la séance.

Séance levée à 20h45.

La prochaine séance est fixée au 10 novembre 2020.

Le Président du Conseil municipal

La secrétaire